

Pérou aux mains des nations qui n'ont au lieu de mines que des terres bien exploitées.

Le sol de Saint-Domingue se trouva plus propre à la production nouvellement introduite qu'aucune des contrées du Nouveau-Monde auxquelles on l'avait jusqu'alors demandée. Cet avantage devait l'y multiplier très-rapidement. S'il en fut autrement, c'est que les discordes qui à cette époque divisaient les nations continuèrent jusqu'en 1697; c'est que la paix qui les termina n'eut qu'une très-courte durée; c'est que la guerre allumée pour la succession d'Espagne bouleversa pendant douze à treize ans le globe entier. A peine même ce long embrasement était-il éteint, que la colonie éprouva dans son intérieur une perte énorme.

Dans la troisième année de son heureuse administration Dogeron planta des cacaoyers. Ils réussirent si bien, que les vallées et les montagnes s'en trouvèrent peu après couvertes. Quelques habitations en comptaient jusqu'à vingt mille; de sorte que, quoique leur fruit ne se vendit que cinq sous la livre, ils ne laissaient pas de faire vivre leurs cultivateurs dans une assez grande aisance. Ces arbres utiles périrent tous, sans exception, dans une seule nuit, en 1715. Des physiiciens cherchèrent inutilement les causes de ce grand désastre. La multitude, toujours superstitieuse en quelque région qu'elle végète, l'attribua à un sort jeté par les habitans de la Martinique,

qui, n'étant jamais parvenus à bien naturaliser l'indigo dans leur île, voulaient posséder exclusivement le cacao, l'unique ressource de la plupart d'entre eux.

Tandis que les petits colons cherchaient un remède à leurs infortunes, les grands propriétaires eurent aussi des malheurs à déplorer. Les cours de Madrid et de Versailles, qu'un intérêt commun tenait très-étroitement unies depuis le commencement du siècle, se brouillèrent, et en 1718 eurent recours aux armes pour vider leurs différends. L'occasion parut favorable aux noirs de la partie française de Saint-Domingue pour rompre leurs fers, et ils se réfugièrent dans la partie de l'île restée aux Espagnols. L'accueil qu'ils y reçurent ne fut pas celui qu'ils espéraient. Peu rentrèrent dans les droits primitifs de l'homme : plusieurs périrent de misère. La plupart furent confisqués au profit de la couronne, et entassés dans des prisons ou envoyés dans le continent. A l'époque du rapprochement des deux puissances, qui ne se fit pas long-temps attendre, Philippe V ordonna que ce qu'on pourrait rassembler de ces esclaves fugitifs fût rendu à ses anciens maîtres. Le gouvernement local se mit en disposition d'obéir; mais, soit commisération, soit haine pour la nation qui devait profiter de la restitution, le peuple se souleva, et remit en liberté ces victimes d'une avarice atroce.

La colonie n'avait pas rendu à ses ateliers au-

xxxvi.
Les cours de Madrid et de Versailles se déclarent la guerre. Les noirs de Saint-Domingue profitent de leurs différends pour rompre leurs fers.

tant de bras qu'ils en avaient perdu, lorsqu'un spectacle des plus affligeans y répandit une consternation universelle. Un assez grand nombre de ses planteurs, qui pendant vingt à trente ans s'étaient condamnés à des fatigues excessives sous un ciel ardent pour se ménager une vieillesse heureuse dans le climat tempéré de la métropole, y étaient arrivés avec tout ce qu'ils avaient acquis de fortune. Elle consistait en denrées qu'on leur paya en billets de banque qui périrent dans leurs mains. Ce coup accablant les força à retourner pauvres dans une île dont ils étaient sortis riches, et les réduisit à demander de l'occupation aux mêmes personnes qui avaient été autrefois à leur service. La vue de tant d'infortunés inspira un grand éloignement pour la compagnie des Indes, qu'on rendait responsable de leur ruine. Cette aversion, née de la compassion seule, ne tarda pas à se changer en une haine profonde; et il faut en dire la raison.

Dès leur origine, les établissemens français de l'autre hémisphère furent condamnés à demander leurs esclaves au monopole, et réduits par conséquent à n'en obtenir qu'un petit nombre et à un prix exorbitant. Un si mauvais régime ne reçut quelque modification qu'en 1716, époque à laquelle quatre ports du royaume furent en quelque manière associés au privilège exclusif. Ce commencement de bien autorisait à penser que le gouvernement, détaché de ses trop anti-

ques préjugés, ne tarderait pas à ouvrir la Guinée à tous ses navigateurs indistinctement. Vain espoir. La compagnie des Indes fit arrêter par le ministère qu'elle serait chargée seule de fournir des noirs aux colonies françaises; et que ses obligations envers Saint-Domingue se réduiraient à y en introduire annuellement deux mille. En vérité, on ne sait ce qui doit le plus étonner dans le cours des événemens relatifs au Nouveau-Monde, ou de la rage des premiers conquérans qui le dévastèrent, ou de la stupidité des gouvernemens qui, par une suite de réglemens insensés, semblent s'être proposé ou d'en perpétuer la misère, ou de l'y replonger lorsqu'il se permettrait d'en sortir.

Ce fut en 1722 qu'arrivèrent dans les colonies les agens d'un corps odieux. Les édifices qui devaient servir à leurs opérations furent réduits en cendres. Les vaisseaux qui leur venaient d'Afrique, ou ne furent pas reçus dans les rades, ou n'eurent pas la liberté d'y faire leurs ventes. Le chef de ce grand établissement, qui voulut s'opposer à une licence excitée par l'abus de l'autorité, vit mépriser des ordres qui n'étaient pas soutenus par la force, et fut même arrêté. Toutes les parties de l'île retentissaient de cris séditieux et du bruit des armes. On ne sait où ces excès auraient été poussés si le gouvernement n'avait eu la modération de céder. Pour cette fois les peuples ne furent pas châtiés du délire de celui

qui tenait le timon des affaires ; et le duc d'Orléans montra bien dans cette circonstance qu'il n'était point un homme ordinaire, en s'avouant lui-même coupable d'une rébellion qu'il avait excitée par une institution vicieuse, et qui aurait été sévèrement punie sous un administrateur moins éclairé ou moins modéré. Après deux ans de troubles et de confusion, les inconvéniens qu'entraîne l'anarchie ramenèrent les esprits à la paix, et la tranquillité se trouva rétablie sans les remèdes violens de la rigueur.

Rendus aux soins de leurs plantations, les colons s'en occupèrent avec plus de suite, d'ordre et d'activité qu'ils ne l'avaient encore fait. Ils étaient encouragés à ces travaux par la facilité qu'ils trouvaient à multiplier les instrumens de leurs cultures. Les armateurs de leur nation leur en portaient ouvertement quelques-uns, et ils en recevaient clandestinement beaucoup des navigateurs anglais. Leurs ateliers étaient peuplés de cent quarante mille esclaves, lorsque la France, comme auxiliaire de l'Espagne, se trouva engagée en 1744 dans une guerre de terre et de mer contre la Grande-Bretagne.

Les flottes des deux alliés, ou faibles ou mal commandées, se trouvèrent insuffisantes pour faire face aux flottes de leur ennemi. Plusieurs des provinces soumises à la Castille dans le Nouveau-Monde furent dévastées, et les îles qu'y possédait la cour de Versailles virent leur com-

munication avec le nord de l'Amérique, avec l'Afrique, et avec l'Europe, totalement interceptée. C'étaient des espèces de prisons où presque rien ne pouvait entrer, d'où presque rien ne pouvait sortir. Saint-Domingue se ressentit d'une manière plus marquée de cet état de choses. L'opinion qu'on avait de ses richesses territoriales attira sur ses côtes un nombre incroyable de corsaires, un assez grand nombre même de vaisseaux de ligne ; et les bancs de sable, les rochers, les îlots qui l'enveloppent de tous les côtés rendaient comme infallible le succès de leur croisière.

Les humiliations auxquelles était journellement exposé le pavillon français, l'interruption ou la destruction de la marine marchande et des escadres qui l'escortaient, les énormes dépenses qu'il fallait faire pour préserver de l'invasion les possessions acquises dans l'autre hémisphère, tout, dans le cours des hostilités, excitait à demander dans les provinces, à la ville, à la cour, et jusque dans les conseils du prince, presque aussi peu instruit que le vulgaire, à quoi servaient les colonies. Les bénédictions de la paix résolurent le problème. Les idées changèrent, et le langage changea avec les idées. La nation revint un peu de ses préjugés, et le gouvernement comprit enfin que les denrées de ses îles, dont la consommation augmentait très-rapidement, attireraient dans le royaume l'or ou l'argent des états voisins. Il vit que l'accroissement de ces

riches métaux faciliterait le recouvrement des impositions, permettrait même avec le temps d'en exiger de plus considérables, et que ce serait un moyen sûr d'augmenter son influence dans le système politique de l'Europe. Dès-lors cessa cette criminelle indifférence qu'il avait toujours montrée pour ses possessions lointaines. Leur amélioration commença à l'occuper. Les lumières étaient ce qui leur manquait le plus essentiellement. Elles ne pouvaient pas leur arriver de la métropole, et ce fut sur leur propre sol qu'on imagina de les faire naître.

xxxvii.
Un arrêt du conseil d'état crée une chambre d'agriculture et de commerce dans chacune des îles françaises.

Dans cette vue, il parut en 1759 un arrêt du conseil d'état qui créait une chambre d'agriculture et de commerce dans chacune des îles françaises. Saint-Domingue seul en eut deux, l'une au Port-au-Prince, et l'autre au Cap. Toutes furent composées de quatre planteurs et de quatre négocians, avec un secrétaire. On chargea les tribunaux supérieurs d'en nommer les membres par scrutin. Comme ceux sur qui tomberait le choix n'auraient point d'honoraires, et qu'ils donneraient gratuitement leur temps et leurs soins au bien public, leurs fonctions devaient cesser après six ans d'exercice, et passer à des successeurs d'un désintéressement réel. Pour donner de la solidité aux nouveaux établissemens, chacun d'eux fut autorisé à envoyer en France un député qui, comme ceux des principales villes du royaume, aurait entrée dans le bureau du commerce depuis longtemps érigé dans la capitale, et recevrait annuel-

lement du fisc un traitement de 8,000 livres.

Si par ces institutions le ministère s'était proposé de rapprocher deux professions qu'on savait habituellement divisées, l'événement lui prouva qu'il s'était mépris. Les cultivateurs et les marchands ne se virent pas plus tôt appelés à délibérer sur les intérêts des colonies, que les uns et les autres ne voulurent les voir que dans leur intérêt privé. Des discussions commencées et continuées dans ce mauvais esprit enfantèrent de violens débats, et de ces débats sortirent les accusations les plus graves, et peut-être les plus calomnieuses. Le scandale de ces divisions circula bientôt dans le Nouveau-Monde, et fut connu avec le temps dans l'Ancien. La cour, désespérant de jamais établir une union stable ou même passagère entre des hommes dont la haine s'était manifestée avec tant d'éclat, jugea convenable de préférer ceux de ses sujets qui l'enrichissaient des productions que leurs travaux avaient fait naître à ceux qui n'en étaient proprement que les voituriers. Ainsi les commerçans furent exclus en 1763 des fonctions qu'ils exerçaient depuis quatre années. Les chambres ne furent plus que des chambres d'agriculture formées par les quatre membres qui s'y trouvaient déjà, et par trois autres membres dont on leur abandonnait le choix. Tous devaient être créoles, ou avoir au moins une plantation.

La salubrité de l'air, l'accroissement de la population, la multiplication des denrées, l'ordre

des défrichemens, la confection des routes, l'entretien des ports, la défense des côtes, l'extension du commerce intérieur et extérieur, tout ce qui pouvait contribuer à l'amélioration et à la sûreté de chaque colonie devait occuper les citoyens que l'estime du souverain et la confiance des peuples avaient appelés au plus noble de tous les offices.

xxxviii.
Mission des
chambres
d'agricul-
ture.

Mais nul pouvoir exclusif n'était conféré aux chambres. Leur mission se bornait à proposer les projets qui leur paraîtraient utiles. Si le gouverneur et l'intendant les adoptaient, ils étaient autorisés à les faire exécuter sans attendre la permission de la cour. Jugeaient-ils convenable de les rejeter, ils étaient tenus de faire passer en Europe les raisons qui appuyaient la demande, et les motifs sur lesquels le refus était fondé. Sur ces pièces authentiques, les conseils du prince se voyaient en état de prononcer avec connaissance de cause en dernier ressort.

Les dépositaires de l'autorité dans ces régions éloignées virent tous, ou presque tous, avec chagrin s'élever des établissemens qui, quelque bornés que parussent leurs droits réels, ne tarderaient pas à exercer une censure sévère sur les administrateurs, et à usurper vraisemblablement avec le temps une partie de leurs fonctions. Tout autorise à penser que ces hommes ambitieux formèrent une espèce de ligue pour étouffer au berceau des institutions qui leur causaient tant d'ombrage, ou pour parvenir du moins à les avi-

lir. Cette affreuse politique se manifesta en 1765.

A cette époque, la colonie de Saint-Domingue était livrée à un gouverneur et à un intendant qui, assurés d'une toute-puissante protection, se permettaient tout ce que le despotisme a de plus bizarre et de plus odieux. Leur tyrannie avait soulevé tous les esprits, avait aigri tous les cœurs. Il parut commode aux deux scélérats d'imputer la fermentation à une des chambres d'agriculture, qui, disaient-ils, s'était permis de critiquer publiquement et avec chaleur leurs opérations. La cour, trompée par ses délégués, ou trop faible pour avouer qu'elle avait mal placé sa confiance, ordonna que tous les membres de la chambre se transporteraient au domicile des administrateurs, qu'ils leur feraient des excuses, et que la dépêche qui infligeait cette punition serait transcrite sur les registres de la chambre comme une leçon dont il était important de perpétuer le souvenir. Heureusement pour la chose publique, la honte de cet inique châtement retomba tout entière sur ceux qui l'avaient provoqué ou sur ceux qui l'avaient prescrit; et les chambres d'agriculture continuèrent à jouir de l'estime et de l'attachement des peuples, qui attendaient d'elles leur prospérité.

Deux années avant cet événement, plus propre peut-être que d'autres plus importants à faire connaître l'esprit qui régnait alors à la cour de France, une grande révolution s'était opérée dans ses co-

xxxix.
La cour de
France crée
un impôt
pour la sup-
pression de

la milice, et
la rétablit
sans abolir
cet impôt.

lonies. Leurs habitans avoient toujours été seuls chargés de la défense de leurs foyers : des chefs qui avoient la manie des évolutions militaires , ou qui ne voulaient que faire parade d'un pouvoir passager , forçaient souvent ces braves gens d'abandonner le soin de leurs plantations , sous le spécieux prétexte de les former à la discipline. Cet abus de l'autorité les dégoûta d'un devoir jusqu'alors si cher à leur cœur. Le gouvernement leur proposa , en 1763 , de les décharger de cette obligation ruineuse , s'ils consentaient à lui fournir les moyens de les remplacer par des troupes mercenaires. L'ouverture fut accueillie , et par tous furent consenties des taxes plus que suffisantes pour fournir à cette dépense. Quelles qu'eussent été d'abord les intentions du ministère , il n'eut pas plus tôt perçu pendant quatre ou cinq ans ces impositions , qu'il se permit , en 1768 , de rétablir les milices , sans renoncer au prix accordé pour leur suppression.

Une infidélité si criante causa aux îles du Vent une indignation universelle , mais sans y occasionner des mouvemens tumultueux. La plus grande partie de Saint-Domingue se contenta de haïr en silence une cour qui l'avait si basement trompée. Ce ne fut qu'au sud et à l'ouest de cette belle colonie que quelques habitans obscurs prirent les armes pour repousser loin d'eux l'oppression. Le conseil supérieur du Port-au-Prince fut soupçonné d'avoir allumé ce faible incendie ,

ou de n'avoir pas pris des mesures assez efficaces ou assez promptes pour l'éteindre. Les magistrats qui le composaient furent aussitôt arrachés de leurs sièges , jetés , sans avoir eu la liberté de communiquer avec personne , dans les premiers navires qui se présentèrent , enfermés à leur arrivée en Europe dans la citadelle de Bordeaux , traduits de cette prison à la Bastille , jugés innocens par leurs successeurs , et par les conseils mêmes du prince , et , après six ou sept ans de la plus dure captivité , obtinrent pour un dédommagement de tant d'humiliations , de tant de souffrances , la liberté de prendre le titre d'anciens membres d'un tribunal où ils avoient consumé la plus grande partie de leur vie à rendre gratuitement la justice.

Tandis que la colonie entière gémissait sur le sort de ses trop infortunés magistrats , le gouvernement , devenu de jour en jour plus avide , parce que de jour en jour il était devenu plus dissipateur , sollicitait de nouveaux secours pécuniaires qu'il n'avait nul droit d'exiger. Saint-Domingue n'avait pas été conquis par l'ordre et avec les forces de la couronne. C'étaient des aventuriers de nations diverses qui par leur valeur s'en étoient emparés. Seuls arbitres de leur destinée , ils pouvoient s'unir à la puissance qui leur conviendrait le mieux ; mais , comme la plupart d'entre eux étoient Français , ils préférèrent l'alliance de la France. Une des conditions qu'ils exigèrent le plus impérieusement , fut qu'ils auroient le droit ex-